

# LES RÉSEAUX SOCIAUX AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ DE SURVEILLANCE

LE 23 JUIN 2011 *SABINE BLANC*

Un smartphone, ça sert à prendre ton cousin en photo à sa soirée d'anniversaire pour la mettre sur Facebook. Ça sert aussi à mettre en ligne des images de hooligans en fureur pour essayer de les identifier.



La dénonciation et le témoignage à charge sont des procédés courants dans le processus judiciaire. Toutefois, lorsqu'ils ne se passent plus dans la sphère confidentielle et encadrée du bureau d'un officier de police mais sur des sites publics, au nom de la citoyenneté, ils peuvent prêter à caution. C'est ce qui se passe à Vancouver, au Canada.

## Émeutes de supporters

Le 15 juin, les Canucks de Vancouver se font laminer 4 à 0 devant les Boston Bruins en finale de la National Hockey League, le championnat de hockey sur glace d'Amérique du Nord. Et quand supporter déçu, lui mettre la ville à sac. Bilan de plus de trois heures d'émeutes, 180 blessés, 15 voitures brûlées, des vitrines brisées, des magasins pillés et des milliers de photos et vidéos capturées. Autant de traces potentielles pour identifier les auteurs de troubles.

Alexandra Samuel, directrice du Centre des médias sociaux et interactifs de l'Université Emily Carr, revient **dans un article très critique** [en] sur ce qu'elle considère comme de la « *surveillance citoyenne* ». Cette fois-ci, ce n'est plus l'antienne du **réseau social fauteur de trouble** qui est sortie mais l'inverse : le réseau se fait auxiliaire de police. Que la communauté des fans de hockey comprennent un certain nombre de gros bourrins ne la gêne pas, elle le sait déjà. Non, ce qui l'a dérangée, c'est le comportement de « sa » communauté en ligne. Elle raconte :

« À peine les émeutes avaient-elles commencé que les tweets ont fusé :

**One thing. Social media should be used to arrest all the idiots being, well, idiots.**

**#canucks #riots**

So anyone going through their PVR when they get home and posting screenshots of rioters? Website idea: "Identify this Idiot"

Hey riot dummies: social media didn't exist in '94. You're gonna get busted, and I hope you do [#canucksriot](#)

Dear Vancouver, [#riot](#) degenerates are still out. I hope with social media, these douchebags are identified by their own family and friends.

Et regrette:

“

*Cette adhésion enthousiaste au rôle potentiel des médias sociaux pour identifier les auteurs de trouble m'a tout de suite dérangée. Je n'étais pas la seule. Comme un tweet largement repris l'a dit : "C'est la face sombre des smartphones et des médias sociaux : des gros cons prennent des photos et tweetent qu'ils sont au milieu des émeutes."*

”

## L'entrée dans la "surveillance citoyenne"

La police joue le jeu des réseaux sociaux, en deux temps :



Sur Facebook, le VPD **explique aussi** [en] la marche à suivre pour envoyer des vidéos. Si elle détaille comment mettre le fichier en privé, elle n'impose en rien cette option.

Et le processus fonctionne, la participation est forte. Alors que la police se réjouit, Alexandra Samuel met l'accent sur les dangers du procédé. Si « *la documentation et la narration ont toujours été au cœur de la culture des social media* », les bornes du journalisme citoyen sont dépassées, les gens entrent dans la « *surveillance citoyenne* » :

“

*Je suis bien moins à l'aise quand je pense à d'autres façons dont la surveillance crowdsourcée a été ou pourrait être utilisée : par le lobby pro-vie postant des photos de femmes se rendant dans des cliniques qui pratiquent l'avortement. Par des informateurs de régimes totalitaires traquant des billets et des tweets critiques envers le gouvernement. Par des patrons qui peuvent scanner Facebook pour voir lequel de ses employés a été taggué sur des photos de la Gay pride.[...]*

*Les utilisateurs des médias sociaux doivent décider si la surveillance*

*doit faire partie de notre mission et de notre culture en ligne. [...]*

*Le but des médias sociaux – ou ce à quoi ils peuvent être destinés, si nous utilisons pleinement leur potentiel – c'est de créer une communauté. Et rien n'érodera plus vite la communauté, aussi bien en ligne qu'IRL, que de créer une société de surveillance mutuelle.*



A contrario, certains ne voient dans cette surveillance crowdsourcée que le prolongement naturel 2.0 d'initiatives : « *Je ne vois rien de mal avec cette "surveillance citoyenne, c'est ce que **Parents Secours** (qui vient en aide aux enfants, NDLR) et **Community Watches** (qui vient en aide à la police, NDLR) font depuis des décennies* », explique ainsi un internaute en commentaire. Il faut souligner là un point culturel : un Anglo-saxon n'a pas de problème avec la notion de délation, la « **neighbourhood watch** » [en], la surveillance du voisinage, est quelque chose d'intégré. Contrairement à la France, où la collaboration durant la Seconde Guerre mondiale a connoté de façon très péjorative cette pratique.

La façon dont certains ont dépassé les instructions de la police apportent déjà de l'eau au moulin d'Alexandra Samuel. Sous le coup de la colère devant l'ampleur des dégâts, certains ont mis en place des sites, où sont publiées les photos, sans floutage. Ainsi **Vancouver Riot Pics** [en] non seulement invite les gens à envoyer leurs photos, mais affiche carrément en homepage un diaporama. Leur **page Facebook** a été likée par plus de 100.000 personnes.

## Vancouver Riot Pics: Post Your Photos



Communauté



Mur

Vancouver Riot Pics: Post... - Meilleures publications ▼

Il y a aussi ce Tumblr **Vancouver 2011 Riot Criminal List** [en], sous-titré : « *Anonymous crime in a Web 2.0 world? I don't think so!* » (« *Le crime anonyme dans un monde 2.0 ? Je ne pense pas !* »).

Ce sont aussi de simples groupes Facebook rassemblant des photos qui ont été mis en place, comme **Stupid Vancouver Riot** [en], ou bien **Report Canuck RIOT Morons** [en], ou bien encore **un compte Flickr**. Les commentaires donnent lieu à une forme de justice/vindictive populaire, sur le schéma image des présumés coupables + insultes. Ici rigolarde, avec quand même un «  *salope* » à l'appui :



Ron Raz

remember the blond beach who torched a police car? she was identified as Alicia Price. who do you think is worse Alicia Price or Nathan Kotylak a vote here in this site



CrowdFantic  
crowdfantic.com

Il y a 12 heures · Partager



Aaron Anderson both. Just cause she was able to light it doesn't mean Nathan wasn't trying to. What is this, a race? Whoever managed to light it indefinitely is the winner?  
Il y a 5 heures



Elinor O'Gorman Who cares who's worse. They're both complete idiots.  
Il y a 3 heures

Là un peu moins :



Dan Delorme

Someone needs to identify these jackasses!!



Il y a 14 heures

Elinor O'Gorman aime ça.



Jason Martin OK....that was funny

Il y a 12 heures

Parfois on s'improvise enquêteur :

June 16, 2011

6 notes

## Possibly identifying the twitter of a guy involved?

You posted this earlier, <http://vancityriotcriminals.tumblr.com/post/6580302059/complete-prick>, and I've come across a screencap of a twitter account that MAY belong to the guy, will help with identification: [link](#)



Pour une justice sereine, on repassera. Dans le même esprit, on peut citer **le contrôle crowdsourcée** de la frontière du Mexique avec les États-Unis : n'importe qui avec une connexion peut débusquer les immigrants illégaux sur les écrans reliés à un réseau de webcams.

Sans même parler de philosophie du réseau, le droit définit déjà en partie ce qui relève de l'illégal, à charge au législateur d'adapter si nécessaire le corpus pour apporter un cadre à ces nouvelles pratiques.



*On a le droit de prendre des photos de personnes présentes à une manifestation, et certainement le droit de les poster sur un site, explique Marie-Andrée Weiss, avocate au barreau de New York, spécialisée dans les questions de vie privée et du numérique. C'est le droit à l'information, qui peut primer sur le droit à la vie privée. S'il s'agit d'un événement d'actualité, dont la presse peut légitimement rendre compte, que les photographies sont en relation directe avec l'article ou l'information rapportée sur les réseaux sociaux, que ces photographies sont prises dans un lieu public et qu'elles ne portent*

**pas atteinte à la dignité de la personne prise en photo, c'est légal. Mais on n'a pas le droit de les dénoncer les personnes prises en photo comme criminels ou déviants, ou bien de tagguer les photos de manière insultante, ce serait diffamatoire.**



L'utilisation de la reconnaissance faciale pose aussi des problèmes. L'Insurance Corporation of British Columbia, qui propose un logiciel à cette fin, a ainsi offert ses services à la police de Vancouver. Et il pourrait en être de même avec Facebook. Mark Rotenberg, directeur exécutif de l'**Electronic Privacy Information Center**, qui a porté plainte contre la Federal Trade Commission américaine à propos du logiciel du réseau social, **a exprimé ses doutes** [en] sur cette initiative. Enfin, note Marie-Andrée Weiss, « *cela poserait des questions de validité de ce moyen de preuve* ».

Dans un **communiqué de presse** publié le 20 juin, soit 5 jours après les émeutes, la police de Vancouver déclare avoir reçu approximativement 3500 emails, dont 53 avec des vidéos et 708 avec des images en pièce jointe, 676 avec des liens vers YouTube, 1011 liens vers d'autres réseaux sociaux (essentiellement Facebook), 344 emails ne contenant que du texte... plus 280 signalements via le **Crime Stoppers**, le formulaire de dénonciation anonyme de la police de Vancouver.

12 personnes se sont rendues d'elle-mêmes après que la police ait **indiqué** qu'elle serait plus clément avec ceux qui se viendraient se livrer et, au total, 117 personnes ont été interpellées. La police ne précise pas, cela dit, le nombre des personnes arrêtées parce qu'elles avaient été dénoncées ou retrouvées grâce aux photos et vidéos partagées sur les réseaux.

Sujet suggéré par **Davduf**.

Image CC Flickr **Dustan Sept**

#### **AN391**

le 24 juin 2011 - 10:31 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Plus ou au moins aussi intéressant, serait de noter que ce que "l'on vient chercher" dans les "réseaux sociaux", c'est aussi le fait qu'il y ait une police (dans ces "réseaux" eux même, contre le spam et autre, police privée certes, mais police quand même), court billet à ce sujet :*

<http://iiscn.wordpress.com/2011/06/17/un-exemple-dutilisation-des-m-accounts-reparer-lemail/>

VOUS AIMEZ 0

VOUS N'AIMEZ PAS 0

LUI RÉPONDRE

#### **STANISLAS**

le 25 juin 2011 - 1:11 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je ne suis pas entièrement d'accord avec cet article. Des "balances", il y en a dans la vraie vie donc de facto sur les réseaux sociaux. Mais je pense que les réseaux sociaux ont leurs propres morales, celle d'une espèce de masse où la majorité gagne. On a bien vu la solidarité pour le printemps arabe tant des individus que des entreprises. Mais pour des actes vraiment stupides, il n'y a plus de raison d'avoir une quelconque solidarité. On se retrouve dans ce cas là...*

VOUS AIMEZ 0

VOUS N'AIMEZ PAS 0

LUI RÉPONDRE

#### **BUZUT**

le 26 juin 2011 - 6:30 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette approche et rejoins le point de vue de Stanislas.*

*En effet, de la même manière que l'espace internet permet la discussion, le débat et la critique pour le maintient et l'instauration de la démocratie, il peut oeuvrer afin que justice soit rendue. Dans un certain sens, ne rien dire – dans le cas présent –*

correspond à laisser faire les casseurs. Les dégats qu'ils causent seront réparé avec l'argent du contribuable et que penser des commerçants qui seront privés de leur travail tant que leur commerce est inutilisable ? Si les internautes – qui sont aussi le contribuable, le commerçant ou selui qui s'est fait agressé, procèdent ainsi en "affichant" et en collaborant avec la justice, c'est qu'ils estiment que ce genre d'émeute ne devrait pas être et ne dois pas se reproduire.

Enfin, il est je pense préférable que la surveillance soit opéré de cette manière, selon l'avis et avec le filtrage de la sagesse des foules, que par un réseau de caméras directement sous le contrôle des institutions qui dès lors peuvent en faire d'autres usages, qui cette fois ne correspondraient pas du tout à la volonté ou aux attentes des citoyennautes.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**U.H.M.**

le 26 juin 2011 - 15:15 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La "sagesse des foules" ??? Celle des foules qui lynchent ? Celle des foules qui marchent au pas de l'oie ? Celle des foules qui, électrisées par quelque propagande, abandonnent leur libre arbitre aux grégaires de tous ordres ?? et qui êtes-vous, amis commentateurs, pour distinguer une activité légale, d'une activité illicite ? comment comparez-vous le légitime et l'illégitime ? Quelle formation avez-vous reçu pour ainsi prétendre attribuer aux actes de vos contemporains des brevets de moralité ou d'immoralité ? Prenez garde à l'ivresse que vous procurent les réseaux sociaux : d'autres que vous réfléchissent depuis longtemps aux moyens de les mettre au service d'un biocontrôle bien plus aliénant que les règles auxquelles vous pensez échapper...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**U.H.M.**

le 26 juin 2011 - 15:21 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La facilité avec laquelle certains croient imaginer des tribunaux populaires virtuels, chacun pouvant s'ériger en flic et en juge, nonobstant les règles professionnelles et déontologiques de ces professions, fait froid dans le dos. Les reseaux sociaux n'ont rien de miraculeux : ils sont une gigantesque chambre d'écho au meilleur et au pire de l'homme. Veillez bien à ne pas confondre démocratie et surveillance généralisée, et relisez quelques classiques illustrant de quoi peuvent être capables les "foules" : les révolutions arabes sont une chose, les sociétés de contrôle en sont une autre !!!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**GENDARME**

le 26 juin 2011 - 17:51 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis jeune gendarme, et il n est pas vrai que le citoyen ne peut pas contribuer a la surveillance, le renseignement est souvent l oeuvre des témoignages du citoyen lambda. Le citoyen est tt a fait a meme de savoir quels sont les comportements anormaux et deviants. Personne n est cense ignorer la loi, meme si ds les faits, personne n en connait l integralite, tout le monde a une vague idee du legal et de l illegal. Le renseignement pris au pret de la population est une tache primordiale, elle pourrait tres bien se faire via les reseaux sociaux. La force de securite publique sera faire le tri ds le renseignement. Et pour ce qui est d' inculper quelqu un, il faudra plus qu un simple témoignage. Tout le monde peut contribuer a la securite en etant agent de renseignement aupres des forces de securites publiques.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**BUZUT**

le 26 juin 2011 - 22:52 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La sagesse des foules qui oeuvrent pour le logiciel libre ou qui enrichissent wikipedia !

*Et il est vrai que nous ne sommes personne pour dire ce qui est légal ou non, moral ou immoral, en revanche nous sommes citoyens et de la même manière que nous allons voter pour dicter nos choix, nous savons les comportements que nous jugeons indésirables dans notre société.*

*Les réseaux ne sont pas des tribunaux, ils sont de simples témoins, la justice elle, conserve son rôle de juge. Cependant, de la même manière que j'apprécierais que quelque témoins vienne identifier mes agresseurs si je me fais poignarder dans la rue. De même, je ne trouve pas anormal que celui qui le juge utile puisse poster des photos de délinquants sur les réseaux.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**U.H.M.**

le 27 juin 2011 - 10:23 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*"Tout le monde peut contribuer à la sécurité en étant agent de renseignement auprès des forces de sécurité publiques"*

*Mais vous êtes vraiment flippants, avec vos convictions de surface. Réfléchissez une minute à ce qui arrivera lorsque quelqu'un vous dénoncera pour de fausses raisons. Réfléchissez en termes de diffamation, d'atteinte à la vie privée, de délit d'opinion.*

*La police, la gendarmerie ou les juges sauront a priori faire la part des choses. Mais entretemps, la "foule" virtuelle aura désigné untel ou untel à l'opprobre publique. Les effets n'en seront que plus dévastateurs à l'ère des réseaux sociaux interconnectés. Regardez-moi ce jeune gendarme qui estime que la population peut jouer à la délation électronique, peut-on savoir ce qu'il pense des sites qui ont "outé" certains de ses collègues fachos ? A grand renfort de captures d'écran des facebook de ces enfoirés ? Je méprise l'extrême-droite, mais c'est une boîte de pandore que vous ouvrez si vous pensez qu'un citoyen peut et doit se livrer à la délation quelle qu'elle soit. Qu'il s'agisse de dénoncer une ordure facho dans les rangs de la police, ou un casseur au milieu d'une manifestation.*

*Le jeune gendarme qui a répondu plus haut vis dans l'univers des bisounours. Pour un témoignage utile, combien de faux témoignages ? Quel est le taux de bruit lorsque des enquêteurs s'en remettent à un appel à témoin ? Pour une bombe découverte, combien de revendications en moyenne ? Comment pouvez-vous réellement dire, sans rire, qu'il faut plus qu'un témoignage pour mettre en examen ? Combien de témoignages crédibles ont-ils permis d'incarcérer Julien Coupat ? Comment se fait-il qu'on ait embastillé Omar Raddad ? Vous délirez complètement en pensant pouvoir vous décharger sur la population...*

*Le citoyen n'a aucune fonction régalienne, il ne lui appartient pas de se consacrer à la traque aux suspects. Les foules ne respectent jamais la présomption d'innocence, les foules hurlent dans le sens du vent. Que par civisme, certains citoyens fournissent des informations parce que les enquêteurs leur demandent, très bien, c'est un élément d'enquête parmi d'autres. Mais vous fier à la rumeur ?? Vous fier au grégarisme des réseaux sociaux, vous êtes malade ou juste inculte ??*

*Comment pouvez-vous les comparer aux contributeurs à Wikipédia ou aux logiciels libres, qui le font via des règles complexes, autogérées et constamment questionnées ? Vous pensez vraiment pouvoir y comparer le bordel des réseaux sociaux, où chacun expose sa petite personnalité insignifiante et va s'autoproclamer "auxiliaire de justice" ??*

*Alors soit, vous allez "dénoncer" en postant vos petites photos sur les réseaux sociaux. Prenez garde à ne pas apparaître sur l'une d'elles, d'autres membres de facebook pourraient vous assimiler aux casseurs qui y figurent ! Bon courage aussi pour débusquer les manipulations... et pour éviter que ces réseaux se transforment en foire politique. Vous verrez bientôt les membres du FN poster d'innombrables photos d'immigrés flashés dans la rue et "soupçonnés" d'entrée illicite sur le territoire ou de port de voile, vous verrez les règlements de compte personnels se transformer en curées virtuelles.*

*Une société démocratique libérale confie à ses législateurs le soin de définir ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. Ensuite, elle confie à sa police le soin de traquer et identifier les délinquants, puis aux juges le soin de les juger et le cas échéant, de les punir. Introduisez votre "démocratie 2.0", et apprêtez-vous à vivre dans l'ère du soupçon, dans la société de contrôle de tous par tous, le flicage généralisé.*

*Je suis effaré d'en lire qui s'insurgent contre les caméras de vidéosurveillance ou la multiplication des fichiers policiers, et dans le même temps, prétendre voir dans les réseaux sociaux une aide à la police/justice.*

*Je suis également navré de voir des individus, en théorie éduqués et sensibilisés aux principes républicains, s'en remettre si facilement à la technologie et à ce qu'ils croient*

en comprendre. Céder à la facilité n'amène jamais à rien d'autres qu'aux déterminismes dont on fait les états policiers. Eduquez-vous, au lieu de rester béats devant la puissance inepte des réseaux sociaux !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### TIRAMISU

le 27 juin 2011 - 13:38 SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un gendarme qui ouvre une boîte de Pandore... c'est un peu comme un flic qui ouvre une boîte de Nuggets, quoi.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### GENDARME

le 27 juin 2011 - 18:15 SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Woaw. Ah ce que je vois déjà vous avez une opinion toute faite. Je vois pas en quoi les milieux politiques viennent voir la dedans. !? Au passage, vous avez tout faux. Les réseaux sociaux par leur existence ont déjà permis de déjouer des crimes. L'article résume tellement bien la mentalité française, ou le fait qu'une personne signale un délit est jugé de délation et fait l'amalgame avec les dérives politiques et l'époque de la collaboration. Y a pire que les états policiers. Y a les états dictés par un seul homme qui prône ses idées, ce qu'on appelle le culte de la personne. Vous êtes obligés de rabaisser les autres pour faire valoir votre parole. !?

Un témoignage inclut des éléments bien précis = lieu, date, heure, faits (descriptifs, les actes commis).

Alors si l'on fait un recoupement. Y aura des éléments de concordance ou pas. Et dans le cas contraire, des éléments dans une zone d'ombre ou contradictoires.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### U.H.M.

le 28 juin 2011 - 15:26 SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Vous devriez réviser vos classiques, je pense qu'il y a quand même quelques traités de droit et d'histoire au programme lorsqu'on devient gendarme. Mon opinion peut vous sembler "toute faite", elle s'appuie néanmoins sur des principes juridiques et éthiques qui semblent vous dépasser – et c'est très gênant compte tenu de votre profession.

Vous ne m'avez pas répondu sur les fachos parmi les forces de police, qui ont été "outés" sur les réseaux sociaux, d'ailleurs.

Il n'appartient pas au peuple de servir d'auxiliaire de justice. Le fait que les enquêteurs utilisent les réseaux sociaux pour pister et identifier des délinquants est une chose : les forces de l'ordre doivent enquêter, et par définition, rien n'échappe à leur pouvoir d'investigation dès lors qu'elles sont conformes à un titre exécutoire.

Le fait que les membres des réseaux sociaux s'improvisent délateurs, voire policiers ou justiciers, à la manière dont certains "citoyens" se font "miliciens" dans le sud des USA pour chasser le clandestin par exemple, est une dérive gravissime, que vous ne devriez certainement pas encourager ni appeler de vos vœux.

Il ne vous appartient pas plus de juger la "mentalité française", surtout si celle-ci s'appuie sur un passé historique qui a largement montré à quoi peuvent mener le grégairisme et la délation. C'est ce type d'expérience qui doit façonner les principes républicains, parce qu'on doit apprendre du passé et mettre en place des dispositifs constitutionnels et juridiques qui empêchent de replonger dans l'erreur, le grégair et l'arbitraire.



J'estime d'ailleurs qu'il n'y a pas besoin de se référer à la Collaboration pour voir ce qu'il y a de vicieux et de dangereux à encourager la délation assistée par ordinateur, quand on sait ce qu'une foule a de grégair et ce qu'une rumeur peut faire.

Votre amusant distinguo entre "état policier" et état autocratique est artificielle : toute dictature est policière, tout état policier est liberticide. C'est basique, un peu de culture politique permet de le savoir.

Je ne rabaisse pas vraiment mon interlocuteur, je relève juste les énormités qu'il énonce,



cher Monsieur.

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE



**AN391**

le 28 juin 2011 - 15:46 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*"est une dérive gravissime, que vous ne devriez certainement pas encourager ni appeler de vos vœux."*

*Le fait de s'inscrire sur un réseaux social, qui en plus vous incite à utiliser votre vrai nom, montre déjà une certaine mentalité de mouton aimant bien la flicaille.*

*Si on pouvait sortir de tout cette niaiserie "c'est virtuel nanana", "nouveaux territoires ou que sais je", nouveau media/modes d'interactions c tout, et la police dans les réseaux sociaux ça ne manque pas d'ailleurs.*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE



**AMONHUMBLEAVIS**

le 29 juin 2011 - 10:12 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

@ADN391

*On peut très bien être sur un réseau social avec un pseudo et ne jamais participer aux lynchages virtuels...*

*Je suis d'accord avec la première partie du commentaire de Stanislas, il y a des balances IRL aussi, sauf que sur les réseaux sociaux le nombre et l'impunité du net leur font pousser des ailes c'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec UHM. Les groupes du net se métamorphosent facilement en tribunaux populISTES, car c'est bien le problème : le net pour certains des internautes est un immense journal de faits divers qui permet de se faire peur et de jouer aux justiciers à peu de frais. (voir l'article d'owni ici <http://owni.fr/2011/04/27/fascination-faits-divers/> ). C'est là que la position de "gendarme" me fait peur!!! Comment un représentant de la loi peut-il encourager ces pratiques???????????*



VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

**GENDARME**

le 30 juin 2011 - 6:19 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*Je suis jeune comme je l'ai dit. Cette idee n engage que moi. Votre propos me satisfait la. Ds les institutions policières comme ailleurs, il y a des abus et y en aura toujours. Neanmoins, chacune de nos actions est defini et encadre par la loi. Je respecte l'opinion de chacun et l'histoire de la France. Je ne dis pas que le citoyen peut se faire justice a la maniere des miliciens aux Etats Unis comme aux Texas. Je dis juste que comme les gens qui décrochent leur telephone pour signaler un delit, avec les nouvelles technologies, on peut envisager comme dit l'article le "depot d'une main courante" sur internet ou voir l'existence d'informations agréés ds l'institution qui releveraient les plaintes avérées de violences ou de délits.*



VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

**AN391**

le 30 juin 2011 - 19:23 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*De toute manière toute cette mentalité "réseaux sociaux", "machin citoyen ceci cela en parole", "tweet ceci tweet cela", "dogme du tout gratuit et tout merdique", il faut bien se rendre à l'évidence que ça n'est qu'une sorte de maladie d'Alzheimer de la foule voir de la planète, et Loren Feldman une des seules personnes lucides à ce sujet.*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

**VARLAKHIN**

le 1 juillet 2011 - 16:22 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Gendarme le 26 juin 2011

*Alors là très cher, en tant que fils de gendarme, je vais vous répondre parce qu'à vous lire j'hésite entre le fait d'être outré et celui de me rouler par terre de rire pour ne pas pleurer.*

*Vous êtes visiblement de ces jeunes gens d'armes qui pensent que parce qu'ils ont prêté serment et parce qu'ils se croient sages et animés des meilleures intentions, il ne peut rien arriver de mal suite aux actes qu'ils effectueraient dans le cadre de leur profession. Vous aimez les phrases toutes faites ? J'ai un proverbe pour vous : "L'enfer est pavé de bonnes intentions."*

*Laissez-moi vous dire avec beaucoup de gentillesse que vous êtes un peu fleur bleue et en tout cas bien innocent quant à l'Information et au Renseignement.*

*Vous dites que personne n'est censé ignorer la loi. Et vous admettez dans la suite qu'il est impossible de la connaître en entier. Et bien pour vous soulager, je vous apprendrai, jeune homme, que la phrase "Nul n'est censé ignorer la loi" a été retirée de la Constitution car il était avéré et objectivement impossible d'en connaître l'intégralité.*

*Tant mieux me direz-vous. C'est une chose de moins à retenir.*

*Enfin, sans vouloir vous blâmer, moi, vieux con un peu à cheval sur l'écriture, je me demandais quelle gueule avaient vos rapports quand ils arrivent sur le bureau du Juge ou du Procureur. J'espère que vous avez un bon correcteur d'orthographe ou un chef bon en la matière.*

*Car la population n'est pas prêteuse. Elle DONNE du renseignement. Et si votre démarche repose a priori sur un bon comportement en tant que gendarme (ramener du renseignement et remplir le cahier du même nom), il faut tout de même admettre qu'écrire qu'on obtient du renseignement "au prêt" de la population n'est pas correcte. Encore qu'au pré du paysan, s'il n'est pas vide, on puisse parfois y compter fleurette en apprenant bien des choses. Mais plus généralement, on obtient du renseignement "auprès" de la population.*

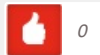
*Pour revenir sur le fait que chacun peut apporter du renseignement et devenir "agent de renseignement" auprès des forces publiques, vous n'êtes pas sans savoir que sous l'Occupation, les Français étaient champions de la délation. A tel point qu'après avoir investi Paris, les Allemands ont du ouvrir un service pour traiter les courriers de dénonciation qui arrivaient en masse. Parmi ces courriers, il y avait aussi de fausses déclarations qui ont envoyé des hommes ou des familles au peloton d'exécution.*

*Alors soyez toujours posé et distant vis-à-vis de l'information qu'on a peut-être souhaité que vous appreniez. Remettez-la toujours dans son contexte. Voyez qui tire intérêt dans les jeux de pouvoir, de crédit, d'Honneur. Car les duels de clochers abondent. Et pas seulement dans les petites villes et villages.*

*Vous portez également une immense responsabilité en tant que gendarme. Celle de censément savoir jusqu'où obéir au commandement. Et il n'est pas aisé de refuser l'ordre quand on sait que l'on sera peut-être le seul à le faire. Le tout est de savoir si l'on pourra ensuite se regarder dans une glace en vieillissant.*

*AVANT d'être un gendarme. Vous êtes un homme. Avec ses forces et ses faiblesses. Soyez un homme Noble et Intelligent et vous serez probablement un gendarme du même acabit. N'oubliez jamais ça.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**AN391**

le 1 juillet 2011 - 21:45 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Toute personne ayant un compte facebook (à part pour essayer) est un gros con, une petite salope, c'est relativement clair, non ?*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**GENDARME**

le 2 juillet 2011 - 21:01 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je remercie VARLAKHIN pour ce message. Je suis peut être trop idéaliste. Mais j'ai bien conscience de tout ça. Et personne n'est à l'abri de fautes grossières. Je*

retiendrai en fin de cette formation ou je suis, l'humilité est important. Je prête serment vendredi ( APJA, Défini par l'art 21 -1 al 1 bis du CPP )

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### STANISLAS

le 4 juillet 2011 - 23:53 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je crois avoir été un peu mal compris. Je dois être encore trop jeune et bien idéaliste mais pour ma réponse, je parle bien entendu d'émeute de quelques bœufs à la fin d'une partie de hockey.*

*Je ne vois pas les réseaux sociaux devenir une justice 2.0. Alors oui, on peut me dire que si on peut le faire pour ces hooligans, on peut le faire pour tout et n'importe quoi et terminer comme dans la Rome antique et la loi des proscriptions (je change de période historique, trop de point Godwin, tue le point Godwin).*

*Certes, mais d'une part, toute cause ne prend pas dans les réseaux sociaux. Par exemple, les Anonymous lancent plusieurs attaques sur différentes cibles chaque semaine, seul une infime minorité aboutit au final.*

*D'autre part, on peut penser que demain, n'importe qui sera accusé de n'importe quoi à travers le web 2.0. Il n'empêche que tout cela ne reste que de simple site internet au pouvoir largement exagérés.*

*Pour être franc personnellement, je n'aurais pas envoyé de photos mais je comprend ce qui l'on fait. Il n'y a pas de cause, pas de revendication, pas d'objectif...*

*La justice de la République ne peut être remplacé par n'importe quoi d'auto-proclamé. On se retrouve alors avec un autre débat sur la justice de nos États "démocratiques".*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

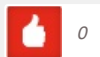
### LIOTARD

le 13 août 2011 - 2:57 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*je viens de tomber sur votre article après avoir publié le mien ( <http://philippe-liotard.blogspot.com/2011/08/emeutes-pillage-et-chasse-lhomme-en.html>) je trouve qu'il y a des convergences dans l'analyse...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### TUX

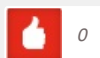
le 12 octobre 2011 - 13:41 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*je ne suis pas d'accord avec cet article.*

*Sabine ne place pas des contextes précis, elle est dans le sensationnalisme. Elle écrit de façon manichéenne. Exemple, quel besoin de hacker l'école alors que l'enjeu est de susciter la curiosité, intérêt scientifique, renouveler un soutien pédagogique, beaucoup de préjugés (afrique berceau de la bidouille, est un regard très occidental), des titres agressifs (leroy merlin n'est pas qu'une machine à fric, les fablabs montrent que les gens ont ce besoin), les filles (Laura et les hackers sic...), tous hackers (un titre pas clair pour le tout public concerné par l'article), la reproduction de clichés que les médias nous collent dessus (hacker évangélistes), des titres compréhensibles par l'auteur seulement (le-transhumanisme-na-pas-encore-augmente-les-bobines..)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## 4 pings

Facebook, twitter , ... le cloud : sont des camps d'enfermement pour vos esprits numériques, rien de bon ne peut en sortir, à moins que ce soit un prélude à la SOLUTION FINALE « singularité le 24 juin 2011 - 17:39

[...] Les réseaux sociaux au service de la société de surveillance [...]

Veille de la semaine du 20/06 | Chasseuse de tendances le 25 juin 2011 - 11:39

[...] réseaux sociaux au service de la société de surveillance <http://t.co/ULHIP89> via [...]

Best of de la semaine #13 / We are On - Ouebophilies diverses et variées par i&e le 1 juillet 2011 - 18:10

[...] *Big Brother is Watching You : La répression des émeutes de Vancouver par la police canadienne a été extrêmement facilitée par la délation sur les réseaux sociaux.*

><http://owni.fr/2011/06/23/les-reseaux-sociaux-au-service-de-la-societe-de-surveillance/>  
[...]

Réseaux sociaux au service de la démocratie ... ? | Jean-Baptiste Coubès le 8 juillet 2011 - 2:39

[...] *Ensuite, la façon ou le contexte dont sera utilisée l'information envoyée pourra avoir un effet positif ou négatif : le lien suivant montre une utilisation de réseaux sociaux lors d'un émeute à Vancouver : <http://owni.fr/2011/06/23/les-reseaux-sociaux-au-service-de-la-societe-de-surveillance/> [...]*